

## TRAVAUX DE REQUALIFICATION URBAINE

### LA ROCHELLE Rue Marius Lacroix

La Rochelle, le 13 avril 2026

Chère Madame, cher Monsieur,

Je vous adresse ce courrier pour vous informer du planning de la requalification de la rue Marius Lacroix. Après l'aménagement du premier tronçon entre la rue de la Maréchale et la rue du Château, une nouvelle phase de travaux d'aménagement de surface va débuter **à partir du 20 avril** entre la rue des Sports et la rue du Gué.

Afin de la mener à bien, les dispositions suivantes seront mises en place :

**Du 20 avril au 12 juin :**

Les opérations se dérouleront sur le trottoir côté pair dans la portion de la rue Marius Lacroix comprise entre les rues des Sports et du Gué (intersections non incluses) :

- la circulation des véhicules motorisés et des cyclistes sera maintenue dans le sens « sortie de ville » **depuis la rue du Château jusqu'à la rue du Gué,**
- le contresens cyclable sera autorisé,
- Le stationnement sera impossible,
- la circulation des piétons sera possible uniquement sur le trottoir côté impair,
- les commerces et les services seront accessibles,
- des places de livraisons et d'arrêts de courte durée seront créées aux entrées des rues des Sports et de Soissons et devant la boulangerie au 72 rue Marius Lacroix.

**La collecte des déchets en porte-à-porte rue Marius Lacroix côté pair, dans la portion comprise entre les rues des Sports et du Gué ne pourra être assurée.**

Afin de remédier à cette situation, des conteneurs seront disposés aux intersections de la rue Marius Lacroix avec les rues des Sports et du Gué. Les ordures ménagères et emballages/papiers **des riverains côté pair** devront y être déposés **à l'intérieur**, sans contrainte de jour et d'horaire.

Tout dépôt effectué en dehors de ces points de collecte ne sera pas ramassé et les contrevenants pourront être verbalisés.

En votre qualité de riverains ou d'acteurs économiques du secteur, je tenais à ce que vous soyez informés en priorité de ces dispositions. Je reviendrai vers vous, en temps utile, pour vous préciser les dispositions de la phase de travaux suivante.

Comptant sur votre compréhension et restant à votre écoute, je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.



**Pierre-Emmanuel HENNERESSE**  
Adjoint au Maire  
Secteur Centre – Aménagement de l'espace public  
et Gestion urbaine de proximité



**Richard BILLON**  
Adjoint au Maire  
Mobilités urbaines - Stationnement –  
Voirie –Taxis et Éclairage public